Enquête AMF-CEVIPOF/Sciences Po 2025

Malgré un goût d'inachevé, les maires repartent au combat

L'état d'esprit des maires à quelques mois des municipales 2026

Martial Foucault
Professeur des universités à Sciences Po
Pierre-Henri Bono
Chercheur au CEVIPOF, Sciences Po



AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

SciencesPo
CEVIPOF

Malgré un goût d'inachevé, les maires repartent au combat

L'état d'esprit des maires à quelques mois des municipales 2026

Martial Foucault, professeur des universités à Sciences Po et Pierre-Henri Bono, chercheur au CEVIPOF – Sciences Po

Novembre 2025

Le mandat municipal 2020-2026 a la saveur d'un millésime exceptionnel pour l'observateur extérieur mais un goût d'inachevé pour le maire et ses équipes municipales. Le contraste avec le mandat précédent est saisissant. Rappelons que l'élection en mars 2020 s'est tenue dans un climat de peur collective autour de l'insaisissable virus COVID-19, suivie par une longue période d'intervention de l'État dans tous les domaines, une crise internationale en Ukraine et ses répercussions sur le prix de l'énergie et des tensions inflationnistes. Elle s'est enfin terminée par une période de profonde instabilité politique nationale dont les répercussions locales auront à n'en pas douter des effets sur le résultat du scrutin de mars prochain.

En 2019, nous avions parlé d'incertitude et de résignation pour qualifier l'état d'esprit des maires à quelques mois du scrutin de 2020. Six ans plus tard, le volontarisme des maires a souvent pris le pas sur leur résignation sans pour autant faire fi d'interrogations sur leur pouvoir d'agir. Si le mandat municipal qui s'achève a été celui de nombreuses secousses extérieures, beaucoup de maires en sortent éprouvés, parfois désabusés. Et pourtant, près de 60 % d'entre eux envisagent de repartir en 2026, comme si, malgré les blessures, le sens du mandat et l'envie d'agir continuaient de l'emporter sur le découragement.

En face, les citoyens n'accordent aucun blanc-seing. Ils attendent des résultats visibles : des services qui fonctionnent, des espaces publics entretenus, de la sécurité et de la tranquillité publiques, des réponses concrètes sur l'écologie et le cadre de vie au quotidien. Autrement dit, ils jugent l'action publique à l'échelle du trottoir, de l'école, du bus. Les municipales de 2026 diront si les maires parviennent à transformer cette envie de continuer en démonstration d'efficacité, dans ce "dernier kilomètre" où se joue désormais la crédibilité de la politique.

MÉTHODOLOGIE

En partenariat avec l'AMF, une enquête comprenant 65 questions a été administrée en ligne par le CEVIPOF entre le 1er octobre et le 29 octobre 2025 auprès de 33 345 maires. Le taux de réponse s'établit à 11 % (soit 3 774 réponses complètes de maires). Les résultats présentés dans cette note sont redressés afin de les rendre représentatifs de l'ensemble des communes de moins de 30 000 habitants (plus de 99 % des communes). Le redressement se fait par calage sur marge avec les données du Répertoire national des élus sur le sexe, l'âge, la PCS, la région de la commune et avec les données de population du recensement permanent de l'INSEE (millésime 2022) pour la tranche de population. Le faible nombre de communes de plus de 30 000 habitants empêche toute analyse statistique robuste. De plus, les dynamiques des plus grandes communes, plus politisées avec plus d'enjeux, sont différentes du reste des communes

L'enquête comportait cinq volets ayant trait à l'intention des maires de se représenter en 2026, aux conditions d'exercice de la fonction (conciliation du mandat avec une activité professionnelle, évolution du régime indemnitaire…), le volume et la nature des violences à l'endroit des maires, les enjeux de la gouvernance territoriale et les contours de la future campagne municipale.

1. Bilan de la mandature

1.1 Le fonctionnement du conseil municipal

Dans un travail publié en juin 2025, nous avions mis en évidence un phénomène inédit : le rythme des démissions de maires au cours du mandat actuel, supérieur à 400 par an.

La présente enquête permet de compléter ce constat en interrogeant les maires non plus seulement sur leur propre démission potentielle, mais sur celles de leurs conseillers municipaux. Ils déclarent en moyenne 1,6 conseiller démissionnaire par commune – avec un gradient selon la taille démographique : environ 1 démission dans les communes de moins de 500 habitants, 2,1 dans celles de 1 000 à 3 500 habitants, et jusqu'à 3,8 pour les communes de 9 000 habitants et plus.

Estimation du nombre de conseillers démissionnaires (en %)

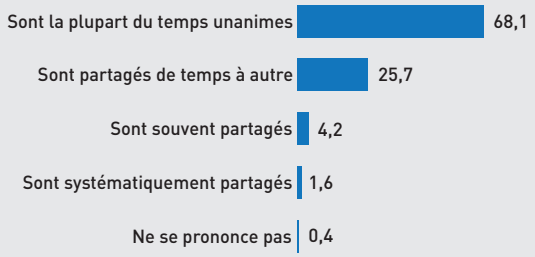
	Nombre moyen de conseiller démissionnaire	Taille moyenne du conseil municipal	Poucentage théorique de démission (%)
Moins de 100 hbts	0,6	9	6,7
De 100 à 500 hbts	1,2	11	10,9
De 500 à 1 000 hbts	1,6	15	10,7
De 1 000 à 3 500 hbts	2,1	18	11,7
De 3 500 à 5 000 hbts	3,3	27	12,2
De 5 000 à 9 000 hbts	3,2	29	11,0
De 9 000 à 30 000 hbts	3,8	24	15,6
Moyenne	1,6		

Ce niveau est cohérent avec les chiffres avancés par le ministère de l'Intérieur en 2025 (57 000 démissions durant le mandat en cours pour 35 000 communes, soit 1,6 conseiller par commune). Faute, à ce stade, d'une analyse plus détaillée des motifs de départ, un enseignement se dessine néanmoins : les désaccords au sein du conseil fragilisent la cohésion de l'équipe municipale.

Par ailleurs, seule une minorité de maires de notre échantillon (32 %) indique être confrontée à une opposition structurée au sein du conseil. Et, parmi ceux-ci, plus de la moitié (58 %) jugent que cette opposition joue un rôle négatif dans la gestion municipale (contre 25 % qui la jugent neutre et 17 % positive). Ce résultat illustre une tension classique : si le pluralisme demeure un gage de qualité démocratique du débat municipal, il complique parfois la construction de compromis et de décisions partagées. Certains maires reconnaissent ainsi renoncer à mettre à l'ordre du jour, ou repousser indéfiniment, des sujets susceptibles de raviver des conflits internes.

Cela ne doit cependant pas masquer une autre réalité : dans l'immense majorité des communes, la vie du conseil municipal reste apaisée. Seuls 8 % des maires déclarent des séances de conseil marquées par une agressivité « au-dessus de la moyenne ». Lors des votes, le même climat consensuel prévaut : 68 % d'entre eux aboutissent à des décisions unanimes, contre 26 % de votes « partagés de temps à autre » et seulement 6 % « souvent ou systématiquement partagés ».

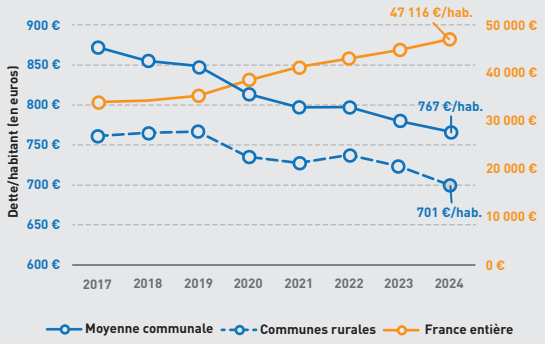
Caractérisation du déroulement des conseils municipaux (en %)



1.2 Le bilan financier

Depuis 2018, nous interrogeons sans discontinuité les maires sur leur propre évaluation de la situation financière de leur commune. Dans un contexte où le niveau d'endettement du bloc communal progresse moins vite que celui de l'État, l'auto-évaluation des maires semble congruente avec le portrait budgétaire d'ensemble.

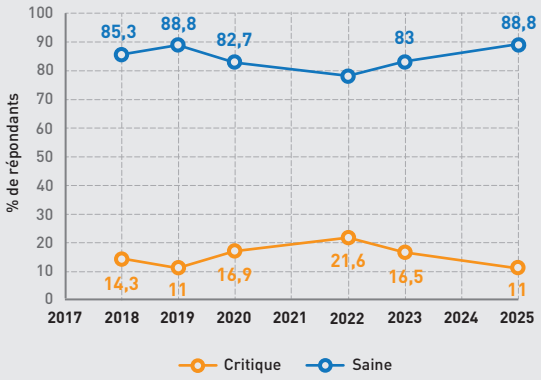
Niveau d'endettement communal (€/habitant)



Source : data.ofgl.fr et INSEE.

Ici, la question ne portait pas tant sur l'appréciation du niveau de ressources financières dont disposent les municipalités que sur le regard porté par les maires sur leur propre gestion financière. Premier constat : près de 9 maires sur 10 estiment que la situation financière de leur commune est saine, soit une amélioration de plus de 10 points de pourcentage comparé à 2022, année de gestion de la crise énergétique. Deuxième constat : en moyenne, les maires considèrent que la situation de leur commune s'est améliorée au cours de leur mandat. En effet, ils n'étaient que 82,7 % en septembre 2020 (contre 88,8 % en septembre 2025) à témoigner d'une situation financière « saine » pour leur commune.

Auto-évaluation du bilan financier de la commune (en % des répondants)



Troisième constat : il n'existe aucune différence d'appréciation entre les très petites communes et les plus grandes. Autrement dit, la responsabilité financière des maires s'exerce indistinctement selon la taille et de facto selon la nature des transferts qu'ils perçoivent de l'État.

1.3 Le maire en situation d'arbitre budgétaire : résultats d'une expérimentation en ligne

La séquence automnale de préparation et de vote du budget 2026 au Parlement s'ouvre sous une double contrainte : réunir une majorité pour adopter la loi de finances et respecter la trajectoire de réduction du déficit public. Même si l'effort précisément demandé aux collectivités locales n'est pas encore connu, nul doute qu'un bras de fer va s'engager pour que leur contribution soit alignée avec leur part réelle dans l'endettement public total, soit 7,6 %. On se souvient qu'en septembre 2022, le ministre de l'Économie et des Finances démissionnaire, Bruno Le Maire, avait déjà mis en cause la responsabilité des collectivités dans la dégradation des comptes publics. Or, l'accélération de la dette de l'État, comparativement à celle des communes, rend paradoxale la nouvelle demande d'effort adressée au bloc communal. Alors qu'il existe une différence d'appréciation entre l'État et les collectivités locales sur le montant d'une éventuelle contribution.

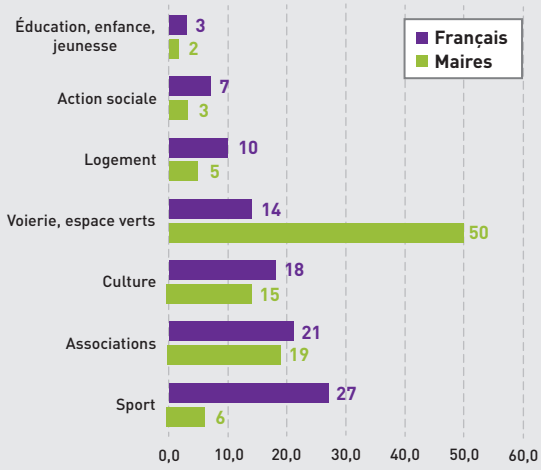
C'est dans ce contexte que nous avons proposé aux maires interrogés de se livrer à un exercice fictif de choix politiques à partir de deux scénarios budgétaires : (1) une baisse des recettes (y compris celles provenant de l'État) et (2) une hausse de ces mêmes recettes. L'objectif est de faire apparaître les priorités qui se dégagent lorsque les contraintes budgétaires se resserrent ou, au contraire, s'allègent.

La même batterie de questions a été soumise, en juillet 2025, à un large échantillon de Français.

Dans le premier scénario, celui de la baisse des recettes, les maires désignent en premier lieu la voirie et les espaces verts comme poste d'ajustement budgétaire (50 % d'entre eux en font leur premier choix), devant les aides aux associations (19 %) et les dépenses culturelles (15 %). Les Français, eux, établissent une hiérarchie sensiblement différente : ils souhaiteraient que l'on réduise d'abord les dépenses de sport (27 %), puis celles consacrées aux associations (21 %) et à la culture (18 %). L'écart le plus marqué entre maires et citoyens concerne donc la voirie et les espaces verts (36 points de pourcentage) et, en sens inverse, le sport (21 points). En revanche, un consensus net se dessine sur les domaines à sanctuariser : l'éducation, l'enfance, la jeunesse et l'action sociale. De part et d'autre, ces budgets apparaissent comme intouchables, ce qui traduit l'importance accordée au rôle des communes dans la réponse aux fragilités et à la précarité d'une partie de la population.

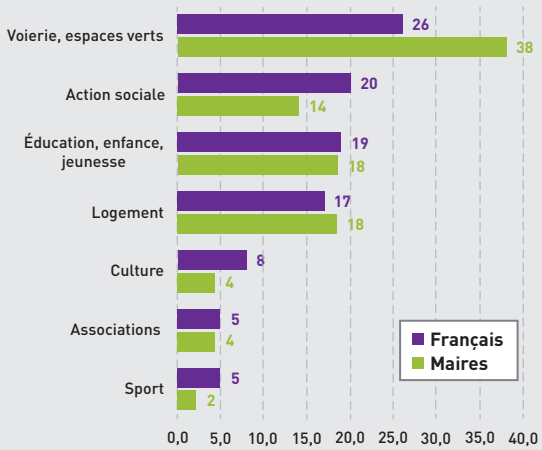
Aussi, les dépenses nécessaires au « vivre-ensemble » (sport, associations, culture) sont moins sacrifiées par les maires que les Français, ce qui témoigne d'une résolution forte des maires à préserver et à contribuer à la cohésion nationale.

Domaines à couper en priorité en cas de réduction budgétaire (en %)



Le deuxième scénario, celui d'une hausse des recettes fiscales, fait apparaître davantage de convergences. Maires et Français placent à nouveau la voirie et les espaces verts parmi les principaux bénéficiaires de ressources supplémentaires, avec un avantage de 12 points en faveur des maires. Viennent ensuite, à parts relativement égales (environ 15 à 20 %), l'action sociale, l'éducation et le logement. Ce dernier domaine mérite d'être souligné : dans un contexte de forte baisse des constructions et rénovations de logements, il cristallise une préoccupation croissante. Notre enquête montre d'ailleurs que 40 % des maires considèrent que leur bilan en matière de logement constituera un atout pour leur éventuelle réélection, quand 53 % estiment au contraire que ce sujet n'aura pas d'impact particulier.

Domaines à augmenter en priorité en cas de hausse budgétaire (en %)

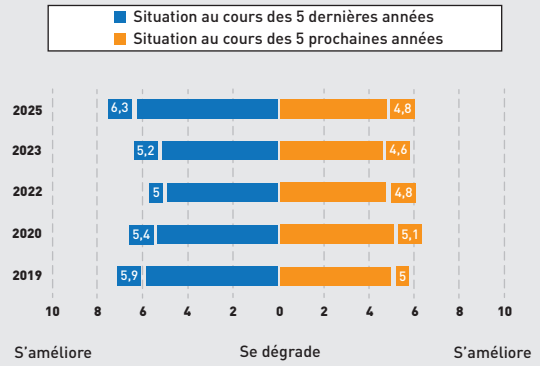


Au total, cette expérience budgétaire confirme que le cadre de vie, et plus largement la qualité de vie locale, s'imposent comme des attentes centrales à l'égard de l'action municipale. Le jeu démocratique incite naturellement les élus à se rapprocher des préférences exprimées par les citoyens. Mais certains domaines, très visibles – au premier rang desquels l'aménagement de l'espace public – pèsent plus que d'autres dans l'évaluation du bilan municipal et dans l'octroi, ou non, d'un crédit politique à l'équipe sortante au moment du scrutin.

1.4 Perspectives et rétrospectives

Le regard porté par les maires sur les cinq dernières années (c'est-à-dire l'année de leur élection) et les cinq prochaines années atteste une propension plus grande à juger positivement leur passé que le futur pour la commune. C'est en milieu de mandat, en 2022, que les résultats sont les plus négatifs, quel que soit l'indicateur retenu. En revanche, c'est à la veille des échéances électorales (2019 et 2025) que les indicateurs sont au plus haut.

Auto-évaluation [note 0-10] des maires sur la situation de leur commune dans le passé et l'avenir en fonction de l'année d'enquête



Lecture : En 2025, sur une note allant de 0 (la situation se dégrade) à 10 (la situation s'améliore), les maires accordent une note de 6,3/10 au titre du bilan des 5 dernières années contre une note de 4,8/10 en évoquant la situation à venir pour les 5 prochaines années.

À partir de cet auto-bilan dressé par les maires, globalement positif à plusieurs égards, quelles sont leurs intentions pour l'échéance de 2026

2. La décision de se représenter en 2026

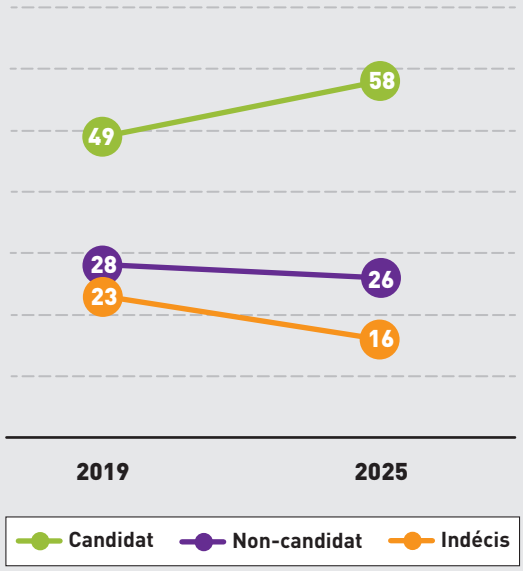
Interroger les maires sur leurs intentions pour 2026 relève toujours de la gageure : en cinq mois, des événements exceptionnels ou des facteurs extérieurs peuvent venir bousculer un choix pourtant affirmé. L'exercice n'en reste pas moins précieux : il permet de dégager, à un instant donné, une indication claire de la proportion de maires décidés à briguer un nouveau mandat.

2.1 Des maires plus nombreux à vouloir se représenter qu'en 2019

Notre enquête évalue à 58 % la part des maires qui déclarent vouloir se représenter, contre 26 % qui annoncent qu'ils ne seront pas candidats et 16 % qui restent indécis. Mis à part ces derniers, le niveau de certitude affiché est très élevé : sur une échelle de 0 à 100 (0 signifiant « pas sûr du tout de mon choix » et 100 « tout à fait sûr de mon choix »), la moyenne atteint 96 pour les maires qui ne souhaitent pas se représenter et 92 pour ceux qui déclarent vouloir repartir.

Si l'on compare ces intentions avec les trois dernières élections municipales, tout laisse penser que l'on se rapprochera des niveaux observés en 2008 (68 % de maires sortants étaient candidats), 2014 (71 %) et 2020 (68 %). Autrement dit, si la tendance se confirme, un peu plus de la moitié des 16 % d'indécis devrait finalement choisir de se représenter.

Intentions des maires pour l'élection municipale de 2026 vs. 2020 (en % des répondants)

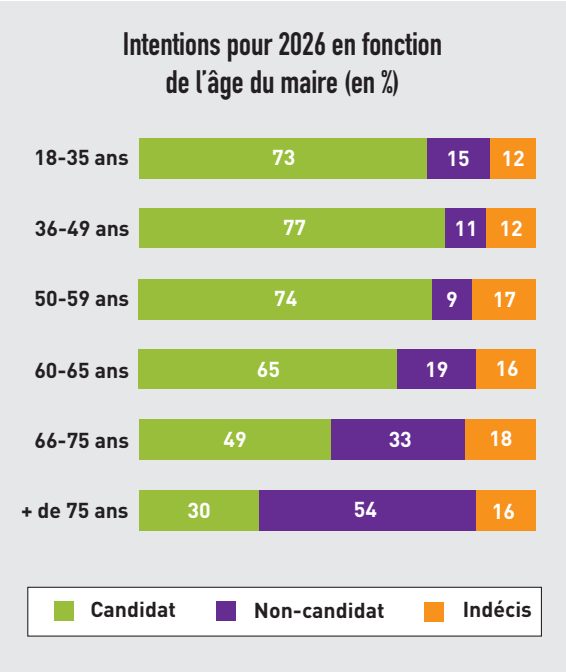


Ce résultat mérite d'être confronté à l'enquête réalisée en octobre 2019, également cinq mois avant le scrutin : à l'époque, 49 % des maires déclaraient vouloir se représenter, soit 9 points de moins qu'aujourd'hui, et 23 % n'avaient pas encore décidé (contre 16 % en 2025). Les maires apparaissent donc, cette fois-ci, plus déterminés à poursuivre leur engagement qu'ils ne l'étaient six ans plus tôt.

2.2 Quels sont les facteurs les plus décisifs pour se représenter ?

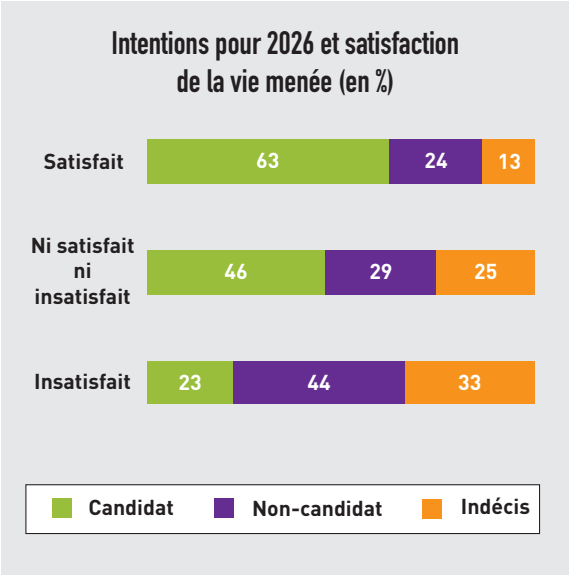
La première étape consiste à vérifier si certaines caractéristiques sociodémographiques permettent d'expliquer ce taux de 58 %. Du point de vue du genre, aucune différence significative n'apparaît entre hommes et femmes. En revanche, l'âge joue un rôle très net : plus le maire est âgé, plus l'intention de se représenter diminue. Ainsi, 73 % des moins de 35 ans déclarent vouloir repartir, contre seulement 30 % des plus de 75 ans. Le même effet se retrouve lorsque l'on regarde l'ancienneté dans le

mandat : au-delà de trois mandats consécutifs, ils ne sont plus que 38 % à se dire prêts à prolonger leur engagement en 2026.



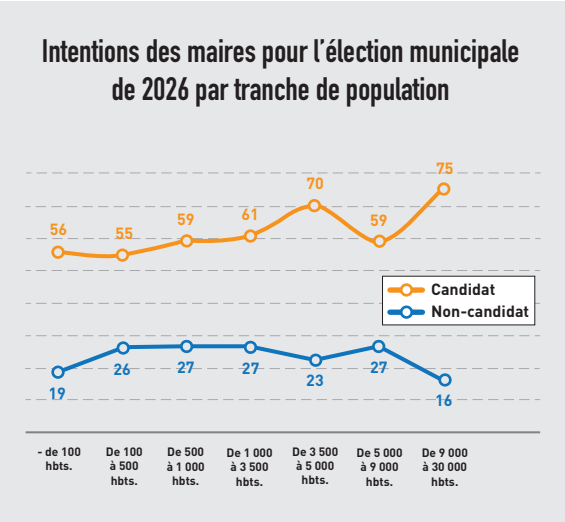
L'exercice du mandat étant de plus en plus éprouvant, tant sur le plan physique que mental, les élus les plus âgés y renoncent plus facilement. L'enquête confirme ainsi l'existence d'un âge pivot autour de 65 ans, l'âge de la retraite, qui pèse défavorablement sur la poursuite des responsabilités municipales. Avec un âge moyen de 60 ans pour les maires élus en 2020, il n'est guère surprenant que la tranche des 50-59 ans affiche aujourd'hui le niveau d'engagement le plus élevé.

En dehors de l'âge, les autres caractéristiques sociodémographiques (statut professionnel, niveau d'études, composition du foyer, etc.) jouent un rôle beaucoup plus marginal dans la décision de se représenter. Pour comprendre les écarts, il faut plutôt se tourner vers des dimensions subjectives. La satisfaction dans la vie est, de ce point de vue, très discriminante : 63 % des maires qui se disent satisfaits de leur vie souhaitent briguer un nouveau mandat, contre seulement 23 % parmi ceux qui se déclarent insatisfaits. On retrouve la même logique lorsqu'il s'agit de la satisfaction à l'égard de l'avenir. Le mandat de maire peut séduire, mais il est aussi très exigeant, et pèse parfois lourdement sur les équilibres familiaux.



De fait, lorsque l'exercice de la fonction est perçu comme ayant eu un impact négatif sur la vie familiale ou professionnelle, la probabilité de vouloir continuer diminue sensiblement : seulement la moitié des maires dans ce cas déclarent vouloir se représenter, contre 63 % chez ceux qui tirent un bilan positif de l'effet du mandat sur leur vie familiale.





Enfin, la taille de la commune influe également sur l'envie de repartir : les maires des communes de 9 000 à 30 000 habitants sont 75 % à souhaiter se représenter, contre 56 % seulement dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Lorsqu'on examine plus finement les raisons qui poussent un maire à se représenter, trois logiques dominantes apparaissent : celle de la poursuite des projets engagés (79 %), celle de l'intérêt général (78 %) et celle de construire de nouveaux projets (60 %). Les maires souhaitent repartir à la fois pour poursuivre ou engager de nouveaux projets pour leur commune, et parce qu'ils vivent cette décision comme un geste civique, au service de la collectivité.

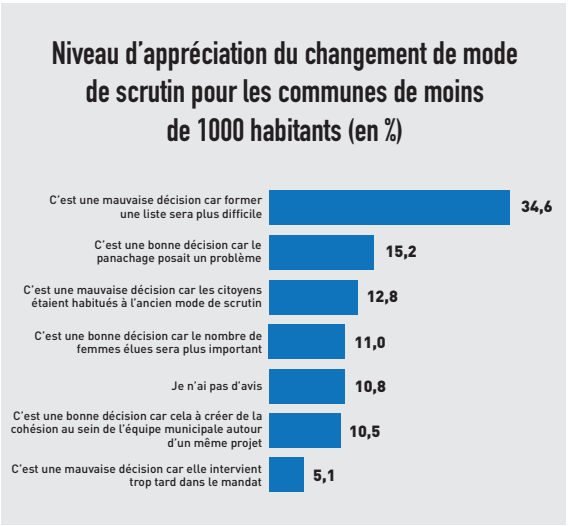
Pour ceux qui ont choisi de ne pas repartir, il s'agit d'abord de reprendre la main sur une vie personnelle et familiale (79 %) souvent mise entre parenthèses pendant de longs mois, tout en ayant le sentiment d'avoir mené leur mission à bien (64 %).

3. Faire campagne

À l'approche du scrutin de mars 2026, les maires ne sont plus seulement des gestionnaires de crises : ils redeviennent des candidats. La campagne quis'annonce sera particulière, notamment dans les petites communes où le changement de mode de scrutin bouscule les habitudes. Entre nouvelles règles du jeu électoral, choix des thèmes à mettre en avant et question du coût d'une campagne, c'est toute la manière de « faire campagne » au niveau local qui se recompose.

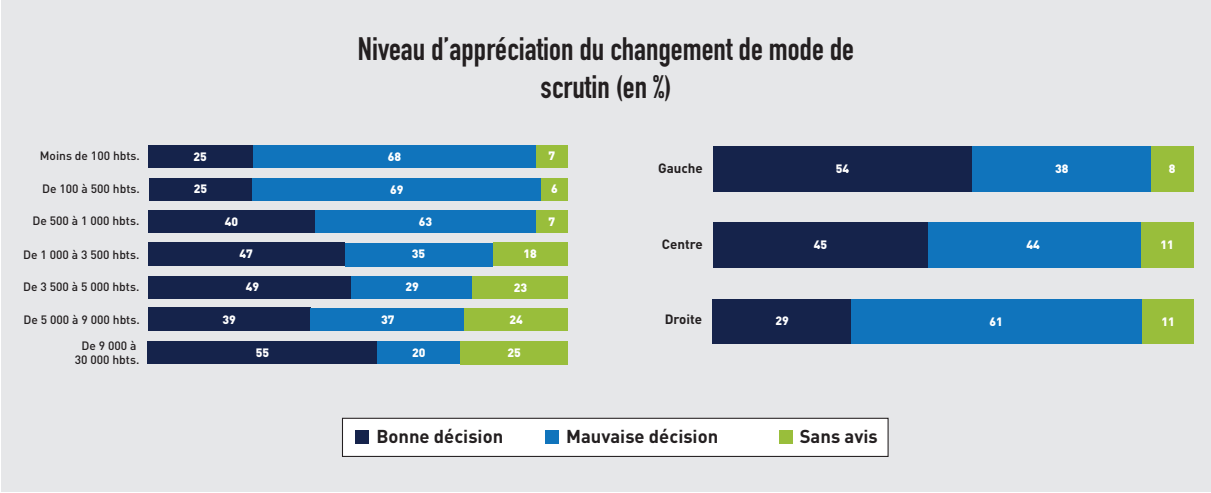
3.1 Clivages autour du nouveau mode de scrutin dans les petites communes

La campagne municipale 2026 sera différente des précédentes en raison d'un changement institutionnel de poids : le mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants évolue vers un scrutin de liste paritaire identique aux autres strates de population. Ce changement souhaité par le législateur en mai 2025 suscite des réactions divergentes de la part des maires interrogés : 52 % jugent la décision « mauvaise », 37 % la perçoivent comme une « bonne » décision et 11 % restent sans avis. Le principal inconvénient invoqué par les maires repose sur la difficulté de constituer une liste. De nombreux édiles ont souligné la difficulté dans certaines communes de convaincre des personnes de s'engager et d'écarter des conseillers prêts à continuer pour garantir la parité de la liste. Et sans surprise, ce sont les maires de communes de – de 500 habitants où le taux de rejet atteint son maximum (68 %). À l'inverse pour les défenseurs du changement, c'est avant tout l'abandon du panachage (15 %) et l'augmentation de femmes élues (11 %) qui justifient leur soutien.



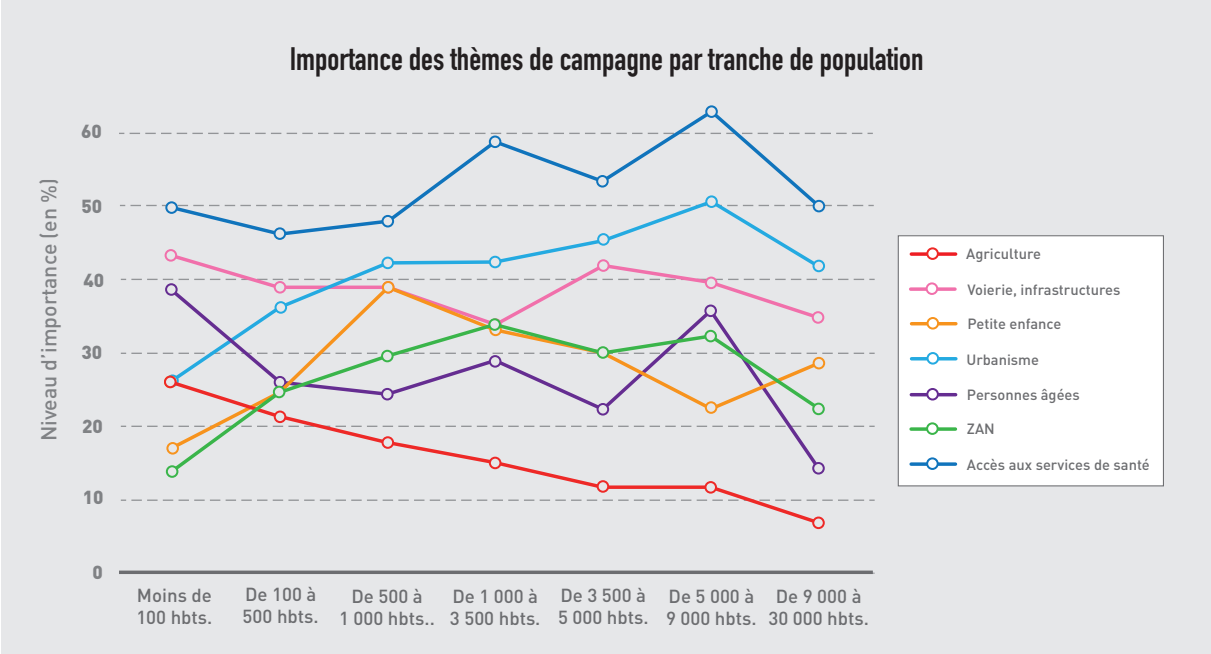
Les maires non concernés par la réforme du mode de scrutin expriment un avis très différent puisqu'une majorité d'entre eux (si on exclut les répondants sans avis) louent une bonne décision, décision que les maires des communes de 1 000 à 3 500 habitants se sont appropriés depuis 2014.

Un autre résultat intéressant pour bien saisir les sources de clivage autour de cette réforme, au-delà de la taille de la commune, concerne l'orientation idéologique des maires. À l'image des débats au Sénat où plusieurs groupes politiques de droite auraient préféré maintenir le système majoritaire plurinominal, les maires qui s'autopositionnent à droite sont à 61 % en désaccord avec ce changement alors que les maires qui se définissent au centre restent partagés et les maires de gauche soutiennent à 54 % le nouveau mode de scrutin.



3.2 Thèmes de campagne

En partant de l'hypothèse que les sujets que porteront les maires durant leur campagne au fil de leur propositions et professions de foi auront une incidence sur leurs chances de réélection, alors il nous a semblé utile de les interroger sur le degré d'importance qu'ils accordent à plusieurs domaines d'action publique. Parmi les sept thèmes de campagne proposés dans le questionnaire, l'accès aux services de santé s'impose comme celui le plus important (52 % déclarent que cette thématique sera « très importante » et 32 % « importante »). L'accessibilité aux soins n'est pas seulement cantonnée aux communes les plus rurales. L'enquête montre que ce sujet atteint même un pic auprès des maires de communes de 5 à 10 000 habitants. Suivent les enjeux liés à l'urbanisme (40%), et la voirie et les infrastructures (38 %). La question agricole et celle du vieillissement de la population sont dépendante de la taille de la commune. Par exemple, la problématique des personnes âgées (dépendance, établissements d'accueil) est jugée trois fois plus importante dans les très petites communes (38 % pour les communes de moins de 100 habitants) que les communes moyennes (14 % pour les communes de 9 000 à 30 000 habitants). Le ratio est presque identique pour la question agricole.



Ces résultats révèlent aussi la grande variété de sujets dont les maires sont aujourd'hui saisis et pour lesquels des attentes encore plus fortes de citoyens s'expriment.

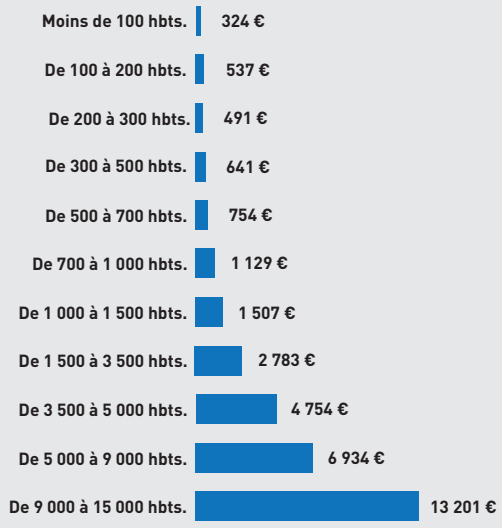
3.3 Combien coûte une campagne municipale ?

Souvent passé sous silence car ne concernant que les communes de plus de 9 000 habitants (3,5 % de l'ensemble des communes) en matière d'obligations légales, le financement des campagnes municipales reste un angle mort pour les communes en dessous de ce seuil. Or si les candidats tête de liste n'ont pas d'obligations pour déposer un compte de campagne, ils n'ont toutefois pas le droit d'accepter de dons de personnes morales. En contrepartie de cette « liberté », aucun remboursement public n'est prévu à leur endroit. En d'autres termes, chaque candidat a la possibilité de dépenser autant qu'il le souhaite pour sa campagne municipale, à condition de respecter les règles applicables relatives à la provenance des fonds, notamment aux dons des particuliers.

Face à l'absence d'informations concernant le montant des dépenses pour les communes de moins de 9 000 habitants, nous avons interrogé les maires sur le coût d'une campagne municipale dans une commune comme la leur.

En moyenne, rapporté au nombre d'habitants, le coût d'une campagne avoisine les 2,3 euros / habitant et une médiane de 1 € par habitant. Lorsque l'on regarde la distribution du coût moyen par taille de population, on constate que le coût par habitant est plus élevé dans les petites communes (3 € / habitant) et tend vers 1 €/ habitant pour les plus grandes.

Estimation du coût d'une campagne municipale par tranche de population



4. Violences contre les élus dans une société jugée violente

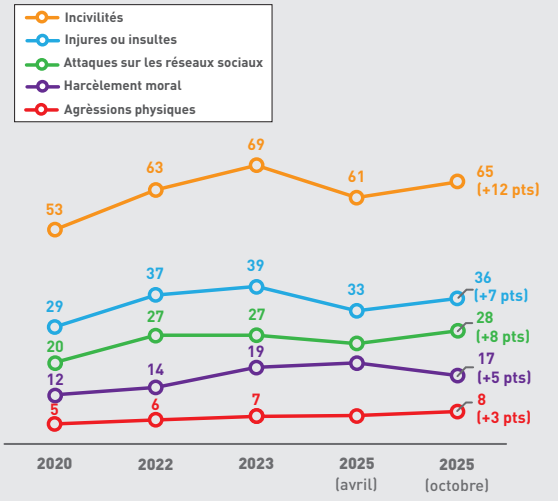
Après la publication en mai 2025 du premier rapport du Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (Calae), l'insécurité qui touche les élus se traduit par environ 30 à 40 faits par semaine pour la période 2023-2025.

En interrogeant pour la première fois en 2020 les maires sur leur exposition aux violences symboliques, cyber et physiques, nous avons dans le cadre de l'observatoire de la démocratie de proximité établi un point de référence pour la mandature actuelle. Cinq ans plus tard, le constat peut se résumer ainsi : les faits de violence se sont stabilisés et connaissent un léger reflux depuis 2023.

4.1 Un mandat marqué par une inflation de violence contre les élus

Dans ce contexte de mobilisation institutionnelle, les maires interrogés déclarent à 65 % avoir déjà été victimes d'incivilités (impolitesse, agressivité), soit 12 points de plus par rapport à 2020. Ils sont 36 % à avoir subi des injures et insultes (+ 7 points par rapport à 2020) ou encore à avoir été attaqués ou menacés à 28 % sur les réseaux sociaux (+ 8 points). Si les agressions physiques demeurent marginales, ce sont encore 8 % de maires qui déclarent avoir subi des violences physiques.

Évolution des principales formes de violences contre les maires depuis 2020 (en %)



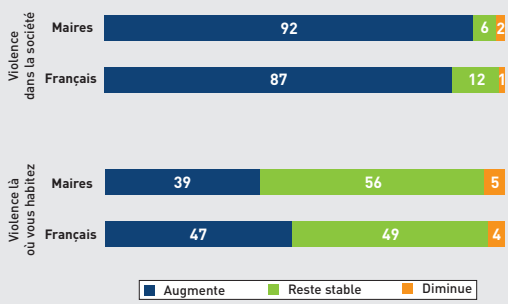
Par ailleurs, la violence ne se limite pas aux seuls élus mais touche l'entourage familial de 12 % des maires. En matière de réponses attendues pour enrayer le

phénomène, le renforcement de la réponse pénale (38 %) et le renforcement de l'éducation civique (35 %) sont sollicités par les maires.

4.2 Un climat de hausse de la violence

D'abord, maires comme citoyens partagent un diagnostic très sombre sur la société française dans son ensemble : 92 % des maires et 87 % des Français estiment que la violence y augmente, presque personne ne considérant qu'elle diminue.

Perception de la montée de la violence en France (en général) et sur le lieu d'habitation (en %)



En revanche, « là où ils habitent », le tableau est beaucoup plus nuancé. Seuls 39 % des maires et 47 % des Français jugent que la violence progresse dans leur commune ou leur quartier, tandis qu'une majorité relative la considère stable (56 % des maires, 49 % des Français). Autrement dit, la violence est perçue comme un problème national aigu, mais beaucoup moins comme une réalité locale quotidienne – surtout par les maires, légèrement moins alarmistes que leurs administrés sur la situation de leur propre territoire.

À la veille des municipales de 2026, les résultats de l'enquête invitent moins à dresser un bilan définitif de la mandature qu'à poser les termes d'une épreuve à venir pour la démocratie locale. Le scrutin ne jouera pas seulement le rôle de mécanisme de sélection ou de reconduction des élus ; il sera aussi un test de résilience d'un échelon communal soumis à des injonctions parfois contradictoires : maintenir un haut niveau d'engagement alors que les conditions d'exercice se durcissent, répondre à des attentes d'efficacité croissantes dans un contexte budgétaire contraint, faire vivre le pluralisme tout en contenant la conflictualité et les violences dirigées contre les élus.

Martial Foucault
Professeur des universités à Sciences Po

Pierre-Henri Bono
Chercheur au CEVIPOF, Sciences Po

Les principaux enseignements de l'enquête 2025

Malgré un goût d'inachevé, les maires repartent au combat

L'état d'esprit des maires à quelques mois des municipales 2026

- **Un mandat chahuté mais une envie de repartir.** Le mandat 2020-2026 est jugé éprouvant, marqué par la crise sanitaire, les tensions inflationnistes, la guerre en Ukraine et une forte instabilité politique nationale. Pourtant, près de **6 maires sur 10 (58 %)** envisagent de se représenter en 2026, une proportion plus élevée qu'en 2019, alors même que beaucoup sortent du mandat fatigués et avec le sentiment d'un travail empêché. C'est le signe que le sens du mandat et l'envie d'agir restent puissants malgré la fatigue.
- **Qui repart en 2026 ? Le poids de l'âge, de la satisfaction et du climat du conseil municipal.** L'âge est de loin le facteur le plus décisif : **73 % des maires de moins de 35 ans veulent se représenter, contre 30 % seulement des plus de 75 ans.** Les dimensions subjectives jouent aussi un rôle majeur. **Parmi les maires satisfaits de la vie qu'ils mènent, 63 % souhaitent repartir, contre 23 % seulement chez les insatisfaits.** Le climat du conseil municipal influe également : chez ceux qui décrivent des conseils « très pacifiques », 62 % veulent se représenter, contre 46 % seulement lorsque les conseils sont jugés « agressifs ».
- **Des motivations centrées sur le projet et l'intérêt général, des renoncements liés à la vie privée.** Parmi ceux qui se représentent, deux ressorts dominent : **la logique de projet (79 %)** – poursuivre ou lancer des projets pour la commune – et **la logique d'intérêt général (78 %)** – se mettre au service de la collectivité. À l'inverse, chez ceux qui arrêtent, la première raison est la volonté de **reprendre la main sur leur vie personnelle et familiale (79 %)**, souvent mise entre parenthèses, tout en ayant le sentiment d'avoir **rempli leur mission (64 %).**
- **Des conseils municipaux globalement apaisés, malgré des tensions réelles.** Les maires déclarent en moyenne **1,6 conseiller municipal démissionnaire** par commune, avec davantage de démissions dans les communes plus peuplées. Un tiers d'entre eux (32 %) font face à une opposition structurée, jugée négative pour la gestion par 58 % d'entre eux. Mais, dans l'ensemble, les conseils restent plutôt pacifiques : seuls **8 %** des maires décrivent des séances agressives et **68 %** des votes aboutissent à des décisions unanimes.
- **Une situation financière jugée saine et en amélioration.** Près de **9 maires sur 10** estiment que la situation financière de leur commune est « saine », soit plus de 10 points de mieux qu'en 2022, année marquée par la crise énergétique. Entre 2020 et 2025, la proportion de maires jugeant leurs finances locales saines passe de **83 % à 89 %**, sans différence notable entre petites et grandes communes.
- **Des arbitrages budgétaires centrés sur le cadre de vie et les solidarités.** En cas de baisse des recettes, les maires couperaient d'abord dans la voirie/espaces verts, tandis que les Français sacrifieraient d'abord le sport. Mais tous s'accordent à sanctuariser l'éducation, l'enfance, la jeunesse et l'action sociale ; en cas de hausse des recettes.
- **Un auto-bilan plutôt positif, mais des perspectives plus sombres.** Sur une échelle de 0 à 10, les maires attribuent en 2025 une note moyenne de **6,3/10** au bilan des cinq dernières années de leur commune, contre **4,8/10** seulement lorsqu'ils se projettent sur les cinq prochaines. Le moral était au plus bas en **2022** (milieu de mandat), et remonte à l'approche des municipales, comme en 2019.
- **Des maires toujours exposés aux violences.** Depuis 2020, les violences symboliques, numériques et physiques se sont d'abord envolées, puis **légèrement stabilisées** après la mi-mandat. En 2025, 65 % des maires déclarent avoir subi des incivilités, 36 % des injures, 28 % des menaces ou attaques en ligne, et 8 % des violences physiques, souvent avec des répercussions sur leurs proches (12 %). Enfin, si 92 % des maires et 87 % des Français estiment que la violence augmente en France, ils sont nettement moins nombreux à juger qu'elle progresse « là où ils habitent », signe d'un décalage entre perception nationale et réalité locale.

Crédits : Adobe Stock, page 1

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ
www.amf.asso.fr

SciencesPo
CEVIPOF
www.sciencespo.fr/cevipof